

FICHE 3

Les RUBRIQUES de l'application @CTES

La matière de l'acte ; la nature de l'acte ; l'objet de l'acte Les pièces jointes

Le respect de la matière de l'acte et de la nature de l'acte est essentiel lors de l'envoi de documents pour une bonne réception au contrôle de légalité et une identification des fichiers reçus dans @CTES. De plus, la proposition des pièces jointes dans les menus déroulant dépend de la nature de l'acte.

La rubrique dans @CTES de l'objet de l'acte sera renseignée dans un style télégraphique. Elle indiquera outre l'objet de l'acte, des informations complémentaires nécessaires à son identification.

► **La MATIERE de l'acte** selon la nomenclature d'@CTES

Les ACTES de commande publique sont classifiés par des codes commençant par 1

La collectivité s'engage à ne pas volontairement transmettre par voie dématérialisée un acte dans une classification inadaptée.

C'est la logique juridique du contrôle de légalité, soit une logique matérielle par fonction que vous devez privilégier pour classer votre acte.

Exemple : un contrat concernant un marché quels qu'ils soient, de voirie, de ramassage des OM, de fournitures de repas, est naturellement un marché public.

Les libellés de la matière dans l'application @CTES doivent correspondre aux choix suivants, afin de satisfaire les règles de routage vers le service instructeur

(La matière de l'acte est à minima, référence : 1. Commande Publique)

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1	Marchés publics
1.2	Délégations de service public (Concessions)
1.3	Conventions de mandat
1.4	Autres types de contrats
1.5	Transactions, protocoles d'accord transactionnels
1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
1.7	Actes spéciaux et divers

► **La NATURE de l'acte** selon les codes et dénominations dans @CTES

La nature de l'acte sera régulièrement renseignée selon les codes et dénominations définis dans l'application @CTES. La "nature de l'acte" sélectionnée doit être pertinente car les menus de pièces jointes en dépendent.

Par leur nature, les marchés publics, les concessions/délégations de service public, leurs contrats modificatifs (avenants) se distinguent des délibérations (décisions), arrêtés réglementaires, actes individuels.

Ils sont catégorisés dans la nomenclature d'@CTES « **Contrats, Conventions, Avenants** » :

DE	Délibérations
AR	Arrêtés Règlementaires
AI	Actes individuels
CC	Contrats, Conventions, Avenants
BF	Documents budgétaires et financiers
AU	Autres

Exemple

- marché de fournitures :

matière 1.1 "marché public", à minima **1. Commande publique**
nature de l'acte CC « Contrats conventions et avenants »

- marché de maîtrise d'oeuvre :

matière 1.6 "Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre", à minima **1. Commande publique**
nature de l'acte CC « Contrats conventions et avenants »

► **L'OBJET de l'acte dans l'application @CTES**

Il s'agit de décrire dans cette rubrique la teneur de l'acte et le contexte de sa passation

1 – Cas d'un MARCHÉ ; d'une CONCESSION/DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour chaque lot dématérialisé, pour un contrat unique, **la rubrique de l'objet de l'acte de l'application** comportera les renseignements suivants (style télégraphique) :

* **L'intitulé de l'opération** : *Nommer l'opération, la concession (mêmes termes à chaque envoi)*

* **La nature du contrat** : *Marché de Travaux ou Fournitures ou Services ou de Maîtrise d'oeuvre ou de Prestations Intellectuelles - le cas échéant, préciser Accord-Cadre mono ou multi attributaire*
Concession - Délégation de service public

* **Le montant estimatif** total de l'opération, de l'accord-cadre ou la **Valeur estimée** du Contrat de Concession/DSP : X € HT

* **Le type de procédure** : *AOO ; Négociée avec mise en concurrence ; MAPA ou Concours.../ DSP, Concession de Service, de Travaux*

* **La durée** de l'accord-cadre / **la durée** de la concession ou de la DSP (du...au...)

* **Le nombre total de lots de l'opération** (allotissement nombre Y) : 16

* **Le nombre de lots** de l'envoi du jour (allotissement nombre X de lots sur Y) : 4/16

* **Le n° du lot de l'envoi, sa dénomination**

Exemple (marché alloti) : Réhabilitation de l'école maternelle- Marché de travaux- Estimation totale 830 000 € HT- MAPA - 8 lots - 4/8 lots - Lot n°1 Charpente Couverture

NB : hormis pour le n° du lot, et sa dénomination, les autres informations sont répétées à l'identique pour tous les lots de l'opération (allotissement, dématérialisation individualisée)

2 - Cas d'une MODIFICATION de CONTRAT (avenant)

Chaque avenant est un contrat. Ils seront dématérialisés individuellement .

La rubrique de l'objet de l'acte de l'application comportera les renseignements suivants (style télégraphique) :

- * L'intitulé de l'opération : Nommer l'opération, la concession dans les mêmes termes que le contrat initial
- * La nature du contrat et le type de procédure : Marché de Travaux, Fournitures, Service, Maîtrise d'oeuvre ou Concession, DSP / Concours, MAPA, AOO
- * Le montant estimatif total de l'opération, de l'accord-cadre ou la Valeur estimée du Contrat de Concession/DSP
- * Le N° de la modification, son impact sur le prix : Modification N° ; % d'augmentation (considérer le cumul des avenants d'un même contrat)
- * Le lot concerné : lot n°, dénomination

Exemple :

Déchetterie - Service - AOO - Estimation totale 600 000 € HT - Modification n°1, +8,80 % - lot 4 : Collecte de Verres

► Les menus de PIECES JOINTES de l'application @CTES

Les pièces jointes sont transmises individualisées, dans des fichiers distincts, et au format ".pdf"

Les agents en charge du contrôle de légalité doivent disposer d'une dénomination intelligible des pièces jointes. Les menus déroulant des pièces jointes proposent des listes de types de pièces jointes mise à disposition par le système d'information @CTES (en vigueur en 2019) susceptibles d'évoluer. Ils sont associés à la "nature de l'acte". Les opérateurs doivent avoir intégré le typage des pièces jointes, le cas échéant, la collectivité doit contacter son opérateur pour l'exiger.

- Les pièces énumérées dans les listes sont limitées, il sera nécessaire parfois de les regrouper selon leur nature sous un même code (cf modèles de bordereaux d'envoi en annexes)
- Les appellations locales des pièces peuvent différer de l'appellation juridique figurant aux menus déroulants, dans ce cas la dénomination la plus cohérente avec la pièce jointe sera choisie.

Exemple : **pièces jointes associées à la nature de l'acte "CC Contrat convention et avenants" :**

(...)

10_DE Délibération autorisant à passer le contrat
11_AE Acte d'engagement
11_AC Avis d'appel à concurrence
11_AV Avis de jury de concours
11_BP Bordereau des prix
11_AP Cahier des Clauses Administratives Particulières
11_RP Rapport de présentation de l'acheteur
12_CD Contrat de délégations, etc..

Nota : le bordereau d'envoi ne comportant pas de codification prédéfinie dans la liste associée à la nature de l'acte : « CC Contrat convention et avenants », **c'est le code 30_DP qui sera utilisé pour le nommer.**

Cas exceptionnel ou une pièce « très particulière » ne peut pas être assimilée à un type de pièces proposé par le menu déroulant : la valeur commençant par 00 (00_AU) sera utilisée **et** la pièce dont il s'agit sera nommée de manière succincte mais explicite dans le bordereau d'envoi.

Certaines pièces ne sont pas indispensables au contrôle de légalité (plans, études, dossiers techniques, catalogues, fiches produits etc.), elles seront transmises à la demande dans le cadre du contrôle de légalité.